

Département de Meurthe & Moselle
 Arrondissement de LUNEVILLE
 54370 COMMUNE DE DEUXVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents 11 votants 11

date de convocation : 05/09/2019

date de la publication : 12/09/2019

Le Douze Septembre Deux Mil Dix Neuf à Vingt heures Trente, le Conseil Municipal de la commune de DEUXVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Alain DELARUE.

Présents : J. BELTRAME – S. LENOIR - P. MALGRAS - F. THOUVENIN -- F. FALTOT-
 G. VOLFART – F. BAUDOIN – F. REEB – M. SUTY - M. THOMASSIN

M. Jean BELTRAME a été élu secrétaire

OBJET : Bilan de la concertation menée
 dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
 - ✓ ouvert le Jeudi 02 Octobre 2014 et clos le 29 Mars 2018 (voir ANNEXE 1)
- Réunions(s) publique(s) avant l'arrêt du projet (les dates ont été annoncées dans l'EST Républicain et sur le bulletin municipal)
 - ✓ Réunion publique de présentation du PADD, organisée le 29/09/2016 à 19 h 00 à la salle polyvalente, en présence du bureau d'études ITB, pour présenter les orientations du PADD à la population. (voir ANNEXE 2 et 3)
 - ✓ Réunion publique de présentation du projet de PLU, organisée le 05/07/2017 à 19 h 00 à la salle polyvalente, en présence du bureau d'études ITB, pour présenter le projet de PLU à la population avant son arrêt. (voir ANNEXE 2)
- Information par le biais du bulletin municipal (Présentation du bilan du débat du PADD à la population en ANNEXE 2)
- Article(s) dans la presse local
 - ✓ Dans l'Est Républicain le 01/04/2014 concernant la mise à disposition de la délibération du PLU en mairie et préfecture, le 9/03/2016 pour annoncer le début de l'enquête publique et les 12 et 13/09/2016 pour annoncer la réunion publique de PADD. (voir ANNEXE 3)

Cette concertation a révélé les points suivants :

4 d'observations ont été inscrites dans le cahier de concertation.

2 courriers ont été envoyés à la mairie

POUR EXTRAIT CONFORME
 DEUXVILLE,

Le Maire,
 A. DELARUE



Signature of the Mayor, Alain Delarue

Réception au contrôle de légalité le 17/09/2019 à 10:48:06

Référence technique : 054-215401555-20190912-015_2019-DE

ANNEXE 1 : Cahier de concertation ouvert le 02/10/2014



ANNEXÉ à la
délibération du
12 septembre 2019
Le Maire, Alain DELARUE



DEUXVILLE

TRANSFORMATION

POS en PLU

Cahier de réclamations
et d'observations
ouvert au public

Jeu. 2 Octobre 2014

Le Maire

A DELARUE



Delarue

ANNEXE 2 : Bulletin Municipal



LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
 Commune de DEUXVILLE - 54370
 Tél : 03 83 73 40 73
 Courriel : commune.deuxville@wanadoo.fr
 Site : www.deuxville.com

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

19 heures salle polyvalente

Réunion publique

sur la transformation du Plan Occupation des Sols
 en Plan local d'Urbanisme

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Ramassage des objets encombrants
 à sortir la veille



DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
 Commune de DEUXVILLE - 54370
 Tél : 03 83 73 40 73
 Courriel : commune.deuxville@wanadoo.fr
 Site : www.deuxville.com

INFORMATIONS SUR LES FAITS DU SECONDO TRIMESTRE 2016

VEUX PHON 111

Les plus élus de Deuxville ont rencontré et discuté avec les riverains des épaves et autres débris, reboisement des haies et autres éléments paysagers de la boucharie. Ils ont ainsi un bon déroulement de travaux avant de l'achat du village et progresser avec les habitants.

En outre, les propriétaires riverains de la boucharie et de la boucharie ont respecté les règles de l'urbanisme et ont permis la mise en œuvre de la boucharie.

Également, les élus ont signé un partenariat avec la commune de Deuxville pour la mise en œuvre de la boucharie.

Ne pas oublier que la commune de Deuxville est un territoire à forte identité.

Le comité de concertation a travaillé, l'été de 2016 et a l'été de 2016 pour les travaux de végétation, il doit respecter les priorités données par le maire.

FISCALITE LOCALE 2016	2015	2016
Taxe d'habitation	14,75%	14,94%
Taxe de foncier bâti	7,13%	7,22%
Taxe de foncier non bâti	19,31%	19,64%
La contribution à l'énergie	18,69%	17,21%

Une augmentation de 100€ par rapport à 2015, soit un produit fiscal de 1,1 million d'euros.

RAPPEL :

Annuellement, le remboursement des emprunts à 250 000 € et 380 000 € pour financer les travaux d'infrastructure a été effectué, au total et via le SIVU de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville qui est de 48 000 € par le budget général.

Conséquence : les travaux de réhabilitation des bâtiments de la commune de Deuxville ont été payés.

En 01/01/2017, le budget général de la commune de Deuxville a été de 1 922 289 € et l'autre de 209 244 000 €.

Une grande partie des dépenses a été transférée vers le budget de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville qui est de 48 000 € par le budget général.

TRAVAUX COMMUNAUX

Si on compare, avec les travaux de réhabilitation des bâtiments de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville, on constate que la commune de Deuxville a financé les travaux de réhabilitation des bâtiments de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville.

REFORME TERRITORIALE

Le 15/01/2017, le conseil municipal de la commune de Deuxville a décidé de rejoindre la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville.

OPERATION PROGRAMME DE REHABILITATION

Les travaux de réhabilitation des bâtiments de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville ont été financés par le budget de la commune de Deuxville et de la commune de Deuxville.

PLAN LOCAL D'URBANISME : le PADD

Avant le début de l'étude, les élus ont débattu de l'objectif d'Aménagement et de Développement Durable pour l'avenir du territoire de la commune de Deuxville.

L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.

* L'objectif principal est de préserver le caractère rural du village, en protégeant les zones agricoles et les habitats ruraux existants.



DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
 Commune de DEUXVILLE - 54370
 Tél : 03 83 73 40 73
 Courriel : commune.deuxville@wanadoo.fr
 Site : www.deuxville.com

MERCREDI 5 JUILLET 2017

19 heures salle polyvalente

Réunion publique

Présentation du projet de plan local d'urbanisme

Deuxville, le 22 juin 2017

Le maire Alain DELARUE

ANNEXE 3 : Articles de journal

Les documents de consultation sont à retirer sur le site www.meurthe-moselle.fr ou auprès du service de l'urbanisme de la commune de Deuxville.

En cas de difficulté, vous pouvez demander les documents par mail à l'adresse : urbanisme@deuxville.com

Le projet de PLU, actuellement en cours de consultation, est disponible sur le site de la commune de Deuxville.

Le projet de PLU, actuellement en cours de consultation, est disponible sur le site de la commune de Deuxville.

Annexes 1 à 10

Annexes 11 à 20

Annexes 21 à 30

Annexes 31 à 40

Annexes 41 à 50

Annexes 51 à 60

Annexes 61 à 70

Annexes 71 à 80

Annexes 81 à 90

Annexes 91 à 100

Annexes 101 à 110

Annexes 111 à 120

Annexes 121 à 130

Annexes 131 à 140

Annexes 141 à 150

Annexes 151 à 160

Annexes 161 à 170

Annexes 171 à 180

Annexes 181 à 190

Annexes 191 à 200

Réception au contrôle de légalité le 17/09/2019 à 10:48:06

Référence technique : 054-215401555-20190912-015_2019-DE